



Correctional Service  
Canada

Service correctionnel  
Canada



SAFETY, RESPECT  
AND DIGNITY  
FOR ALL

LA SÉCURITÉ,  
LA DIGNITÉ  
ET LE RESPECT  
POUR TOUS

## ÉNONCÉ DE PROJET

Projet : 550-2-341-3812

### Réaménagement et agrandissement du CRSM

*C.R.S.M (Centre régional de santé mentale)*

ÉTABLISSEMENT ARCHAMBAULT, STE-ANNE-DES-PLAINES, QUÉBEC.

Copie de l'expert conseil

## TABLE DES MATIÈRES

1, Introduction et envergure des travaux :.....	3
2, Programme et tableaux des superficies:.....	9
3, Dessins : .....	9
4, Coûts et échancier:.....	9
5, Considérations:.....	10
6, Prévention incendie:.....	10
7, Sécurité:.....	10
8, Considérations environnementales:.....	11
9, Systèmes mécaniques:.....	12
10, Électricité:.....	12
11, Locaux des systèmes mécaniques et électriques:.....	12
12, Sources complémentaires d'information:.....	12
13, Documents de travail et présentation:.....	12
ANNEXE DES DESSINS.....	13
<i>Veillez noter que le numérotage des locaux de l'agrandissement et des locaux de l'aménagement existant qui figure sur les dessins en annexe est temporaire. Le numérotage final sera défini durant le développement du projet avec les responsables de l'établissement. Le numérotage final suivra les conventions déjà en place pour l'ensemble des bâtiments de l'établissement Archambault.</i>	
ANNEXE DU PROGRAMME.....	14

## 1, Introduction et envergure des travaux :

### A, Réalisation :

a.1, Centre régional de santé mentale (CRSM) :

- 1) Agrandissement ( Zone 1, réf. dessin AC-03). L'agrandissement comprendra:
  - Un nouveau rez-de-chaussée (approx. 500m2);
  - Un premier étage (approx. 250m2).
  - Salle mécanique (approx. 60m2);

Le concept doit prévoir que l'agrandissement du rez-de-chaussée puisse être utilisé dans le futur pour donner des prestations de services aux délinquants atteints de troubles mentaux. Donc le rez-de-chaussée de l'agrandissement actuel deviendra dans le futur accessible aux employés et aux détenus escortés. L'agora dans le futur aura un poste de contrôle avec un officier en devoir. Le consultant présentera deux alternatifs pour l'emplacement du futur poste.

L'autorité de la sécurité de l'établissement sera appelée à approuver l'emplacement final. Le futur poste de contrôle surveillera les accès de l'agora, de l'ascenseur, de l'escalier du premier étage et des couloirs principaux de circulation (réf. Dessin AC-06). Le design et les plans d'exécution du poste de contrôle sont hors contrat.

L'agrandissement de la Zone 1 pourrait nécessiter la relocalisation de la clôture de sécurité qui longe présentement le chemin du service d'entretien de l'établissement, dans ce cas les travaux de déplacement du chemin, des terrains de jeux et des luminaires qui seront affectés par l'agrandissement (réf. dessin AC-05) feront partie des documents qui seront produits par le consultant. La clôture de sécurité ne requiert pas de système de détection. Les critères appliqués par SCC concernant les clôtures et barrières seront selon les exigences du document "Technical Criteria Correctional Institutions".

Par contre le concept de l'agrandissement du rez-de-chaussée (approx. 500m2) doit être étudié judicieusement par le consultant afin de ne pas devoir relocaliser, le chemin de service, les terrains de jeux et la clôture qui longe le chemin de service si possible.

- 2) Le réaménagement partiel de locaux existants approx. 95m2 (Zone 2, réf. dessin AC-03).

a.2, Travaux auxiliaires affectés par l'agrandissement (réf. dessin AC-05):

- 1) Relocalisation de la ligne de l'entrée d'eau V-648 T : 63,21;
- 2) Réaménagement et rajout au chemin existant du service d'entretien de l'établissement;
- 3) Rajout d'une nouvelle barrière à la clôture de sécurité existante;
- 4) Rajout d'une nouvelle clôture de sécurité et d'une nouvelle barrière;
- 5) La démolition et l'évacuation de la roulotte V-4;
- 6) L'évacuation, réutilisation et relocalisation de la roulotte V-3 adjacent au mur extérieur du bâtiment "T" de la cour "L".
- 7) Une fois la roulotte V-3 relocalisée, ajouter et finir le toit et le mur de l'extrémité de la roulotte;
- 8) Couper, obturer et évacuer du chantier les services des roulottes, ragréer le terrassement du sol à la fin des travaux

### B, Détails :

#### B.1, Situation existante:

Le CRSM est un bâtiment à niveau de sécurité moyenne (veuillez noter que les exigences de la sécurité moyenne du document "Technical Criteria Correctional Institutions" s'appliqueront au projet) faisant partie intégrale du complexe de l'établissement Archambault. L'entrée au chantier sera soumise aux exigences de sécurité de l'établissement et aux heures de travail de ce dernier. Des commissaires seront engagés par le SCC (Service correctionnel Canada) pour la surveillance de la guérite du chantier et du chantier lui-même. Une roulotte chauffée pour les commissionnaires avec alimentation électrique est requise.

## B.2, Concept général:

### Superficies approx. :

- Réaménagement partiel du rez-de-chaussée approx. 95 m<sup>2</sup>
- Agrandissement du rez-de-chaussée approx. 500 m<sup>2</sup>
- Premier étage de l'agrandissement approx. 250 m<sup>2</sup>
- Salle mécanique de l'agrandissement approx. 60 m<sup>2</sup> (sous sol partiel ou RDC)

Il faut cependant noter que les superficies réelles seront déterminées selon l'option de design que le consultant développera. Le consultant est appelé à développer **trois options** pour l'aménagement de l'agrandissement :

- Nouveau bâtiment de deux étages ( RDC et 1 étage)
- Nouveau bâtiment d'un étage ( RDC seulement)
- Nouveau bâtiment avec ou sans modifications des clôtures existantes.

Dans chacune des options, les considérations environnementales seront appliquées.

Chaque option sera accompagnée d'une estimation ventilée des coûts de construction. Le consultant doit se procurer les services d'une firme agréée externe pour l'estimation des coûts, spécialisée dans les projets de construction institutionnels.

### Coûts ventilés :

Les coûts ventilés des travaux de construction de chaque option incluront :

1. Les déplacements des clôtures, chemins, terrains de jeux, reterrassment et chemins piétons.
2. Nouvelle clôture de sécurité avec barrières et nouveaux luminaires.
3. La démolition et l'évacuation des services souterrains existants selon l'empreinte de l'agrandissement. Prévoir des 'By-pass' aux services souterrains là où nécessaire. Tous les services souterrains existants doivent être identifiés sur les plans.
4. La mise à date des points de raccord aux services du bâtiment actuel pour assumer les nouvelles charges de l'agrandissement, tous autres coûts associés aux travaux de réaménagement et démolition.
5. Nouveau système de ventilation pour l'agrandissement. Le nouveau système de ventilation sera complètement indépendant des systèmes existants. Advenant que certains contrôles doivent être reliés aux systèmes existants du bâtiment, c'est au Consultant qu'il advienne de concevoir la ou les connexions d'une façon compatible entre l'existant et le nouveau.
6. Un système d'économie du chauffage de l'agrandissement par l'entremise d'un mur thermique ventilé. Le consultant doit évaluer cette possibilité et faire une recommandation.
7. La démolition, évacuation des roulottes, clôture temporaire de sécurité du chantier, cloisons temporaires internes et externes de sécurité. Certaines cloisons doivent résister au vandalisme et en même temps avoir une résistance au feu, érigées de dalle à dalle.
8. Ajout de caméras de surveillance permanentes, et des caméras de surveillance temporaires durant la construction qui seront reliées au système existant (réf. Dessin AC-02).
9. Ajout d'un moniteur de surveillance multiplex pour les caméras permanentes de surveillance de type circuit fermé (vidéo) au Poste de garde existant qui est adjacent au Poste de contrôle 'A' (réf. dessin AC-02).
10. Ajout d'un nouveau système d'archives d'une capacité d'environ 600 dossiers.
11. Prévoir un système temporaire indépendant de surveillance, pour la détection des évasions, relié au poste de garde indiqué sur le dessin AC-02. Autant au-dessus du toit du bâtiment existant 'A' que pour les clôtures permanentes et/ou temporaires qui encadreront le chantier.

### Options de design :

Chaque option de design sera accompagnée d'une analyse des avantages et inconvénients avec recommandations et d'un budget estimatif. Des plans, élévations, coupes, perspectives sur AutoCAD 2011 seront requis pour chaque option. L'expert-conseil présentera à l'administration du CRSM et l'administration d'Archambault pour l'option de design retenue une présentation imagée (Walk-thru, images fixes) sur AutoCAD 2011. Le "Walk-thru" peut être produit sur d'autres logiciels que AutoCAD. La présentation sur AutoCAD 2011 montrera les champs de vision à partir des couloirs existants et ceux de l'agrandissement. La présentation montrera aussi les champs de vision à partir du futur emplacement du poste de contrôle de l'agora vers l'entrée principale de l'agrandissement, les couloirs, l'escalier et ascenseur, ainsi que le vestibule de l'accès du service d'entretien. Le vestibule servira autant comme sortie d'urgence, que pour l'accès du service d'entretien de l'établissement au sous-sol.

### Programme et superficies :

Le programme et le tableau des superficies figurent en annexe.  
Des travaux de rénovation, réaménagement et réajustements aux conditions actuelles seront requis pour les locaux existants. L'objectif est d'obtenir un produit final et cohérent.

### B.3. Phases du projet et aspects de la structure de l'agrandissement:

Le projet se divise en deux Phases, qui sont Zone 1 et Zone 2 (réf. dessins en annexe).

#### Phases des travaux :

##### Zone 1 :

(Phase 1 des travaux)

- a, Réalisation des travaux de construction de l'agrandissement en premier (réf. dessin AC-03 Zone1, identifiée par la couleur cyan);
- b, Inspection;
- c, Mise en marche;
- d, Acceptation finale de l'agrandissement;
- e, Occupation de l'agrandissement par les usagers.

##### Zone 2 :

(Phase 2 des travaux, ne peut commencer que si la phase 1 soit complétée, inspectée, acceptée et occupée pour l'usage de l'établissement).

- a, Réaménagement des locaux existants (réf. dessin AC-02 locaux 140B, 131 et 128, 130, 132, 134, 138 identifiés par la couleur mauve);
- b, Inspection;
- c, Mise en marche;
- e, Occupation des locaux rénovés par les usagers;
- f, Démolition et évacuation du bâtiment V-4;
- g, Évacuation et réutilisation de la roulotte V-3.

### Zone 1 Préparation des lieux et construction de l'agrandissement :

#### 1. Étape 1 A, préparation des lieux (réf. Dessins AC-02) :

- Réaménager/relocaliser les clôtures, terrains de jeux, chemins et luminaires existants affectés par l'agrandissement.
- Déplacer les services souterrains.
- Ajouter des systèmes temporaires de surveillance et détection d'évasion, au-dessus du toit du bâtiment existant 'A' et clôtures du chantier. Ces systèmes seront raccordés au Poste de contrôle "A".
- Installer une clôture de chantier robuste et sécuritaire et prévoir les services temporaires pour les roulottes de construction.
- Construire un abri temporaire hivernal sécuritaire, pour protéger les sorties du gymnase existant.

L'abri temporaire protégera et séparera les portes de sortie du gymnase du chantier de construction.

Construire une clôture à maille de chaîne sécuritaire qui acheminera les détenus sortant des portes de secours du gymnase vers la cour existante qui est située en face du pavillon 'A'. Les détenus une fois à l'extérieur du gymnase ne doivent pas avoir accès et/ou approcher du chantier. Les clôtures à maille de chaîne ne doivent pas permettre de

contact physique entre les détenus à l'extérieur du bâtiment 'A' et les ouvriers du chantier. Certaines clôtures de chantier seront en contreplaqué afin de barrer tout contact visuel entre les détenus à l'extérieur du bâtiment 'A' et les ouvriers du chantier. Le type de clôture qu'il soit en maille de chaîne ou contreplaqué sera déterminé par la sécurité de l'établissement selon les plans développés par le Consultant. À cette fin, des réunions seront tenues avec le Coordonnateur du design, le représentant de la sécurité de l'établissement et le Consultant.

2. Étape 1 B, *construction de la Zone 1 (réf. Dessins AC-02 et AC-03)* :

À la limite indiquée sur le dessin entre la Zone 1 et 2, bloquer l'accès au bâtiment existant avec une porte de chantier temporaire. La cloison sécuritaire de la porte temporaire sera construite avec des montants en métal, renforcés d'une couche de contreplaqué avec finition en planches de gypse de type ignifuge. La porte temporaire sera une porte de type robuste avec quincaillerie sécurité selon le "Technical Criteria Correctional Institutions", reliée au système d'alarme du Poste de contrôle 'A'. La porte temporaire servira pour circuler entre le rez-de-chaussée existant et le nouvel agrandissement.

Seuls les ouvriers, les commissaires et les agents de corrections auront accès aux locaux où il y aura des travaux.

Une fois que les travaux de la Zone 1 seront terminés et que les systèmes du bâtiment seront mis en marche et calibrés, l'inspection et l'acceptation provisoire de l'agrandissement suivront. Suite à cela les usagers du CRSM occuperont les nouveaux locaux en permanence, seulement les déficiences sans impact aux opérations resteront pour l'acceptation finale. Le déménagement du personnel se fera par SCC.

Afin de permettre aux employés d'accéder à leurs nouveaux locaux de la Zone 1 à partir du Gymnase, prévoir :

- a, Une porte d'accès interne entre le mur du Gymnase et le nouveau local des autochtones 112.
- b, Une deuxième porte sécuritaire verrouillable et reliée au système d'alarme entre le nouveau local des autochtones 112 et l'espace 116 de l'agora. Cette deuxième porte sera enlevée et le mur bloqué et remis en état à la fin des travaux de la Zone 2.

## **Zone 2 Réaménagement du bâtiment existant :**

La Zone 2 sera subdivisée en deux étapes, tel que suit :

1, Étape 2-A (*réf. Dessins AC-01, AC-02, AC-03 et AC-04*) :

Travaux :

- Le réaménagement des locaux 126, 128, 130, 132, 134 et 138 (*réf. dessin AC-01*);
- Le blocage en permanence avec un mur en bloc de béton, isolation ainsi que finition interne et externe de toute la baie de la porte existante '100B' qui donne actuellement accès aux roulottes;
- La démolition et l'évacuation du bâtiment V-4;
- L'évacuation, réutilisation et relocalisation de la roulotte V-3 au mur extérieur du bâtiment "T" de la cour "L" (*réf. dessin AC-04*). Le consultant doit faire une évaluation de la condition de la roulotte et valider les procédures pour l'évacuation, réutilisation et relocalisation.
- Une fois la roulotte V-3 démolie, reconstruire les surfaces extérieures du toit et le mur manquant à l'extrémité de la roulotte. Ériger les fondations (similaires aux fondations existantes) près du bâtiment T et déposer la roulotte (*réf. dessin AC-04*). Le raccordement des services à la roulotte au nouvel emplacement est hors contrat.

Le réaménagement nécessitera d'ériger des cloisons internes temporaires de type sécuritaire (Planches de gypse, renforcées avec une couche de contreplaqué sur montants en métal à assemblage anti-poussière, érigées dalle à dalle. Par contre un grillage ou des barres d'aciers peuvent être utilisés dans l'entre-plafond). Une cloison majeure séparera les locaux 132, 128 et 126 (*réf. dessin AC-01*) de la zone des travaux du restant des locaux. Le restant des locaux doivent être maintenus fonctionnels durant toute la durée des travaux. Seuls les ouvriers, les commissaires et les agents de corrections auront accès aux locaux où il y aura des travaux.

Les ouvriers accéderont aux travaux de la Zone 2 à partir de la porte existante extérieure du gymnase. Pour ce faire une cloison temporaire en contreplaqué de construction robuste avec grillage sécuritaire au-dessus jusqu'au plafond divisera le Gymnase en deux parties une accessible par les ouvriers et les employés et la deuxième

utilisable par les détenus. Autre solution pour séparer le Gymnase en deux, il y a présentement un mur-accordéon qui sépare le Gymnase en deux, il s'agira de fermer le mur-accordéon et le sécuriser avec des montants en métal de type robuste et sceller les joints contre la poussière et toute forme de contrebande.

Le consultant discutera et présentera au chargé du projet des plans détaillés de l'emplacement des cloisons temporaires. Les plans montreront les diverses circulations identifiables graphiquement sur les dessins.

Une stratégie complète de la sécurité sera soumise par le consultant pour l'approbation de l'administration de l'établissement. Prévoir trois réunions de coordination de la sécurité à l'établissement, avec le Coordonnateur du design, le chef de la sécurité de l'établissement, le/les députés de l'administration de l'établissement, le chargé du projet et le représentant des employés/usagers. Prévoir une période de délais de deux semaines entre les approbations. Une fois approuvés par SCC, les plans indiqueront en détail les emplacements des cloisons temporaires et leurs types de construction. Les cloisons temporaires feront partie intégrale du jeu de dessins et devis du projet de soumission.

## 2, Étape 2-B (réf. Dessins AC-01, AC-02 et AC-03) :

Travaux :

- Le réaménagement des locaux, 131 et 140A (réf. dessin AC-01);
- La rénovation de la toilette du 135 (réf. dessin AC-01).

Le réaménagement nécessitera d'ériger des cloisons internes temporaires de type sécuritaire (Planches de gypse, renforcées avec une couche de contreplaqué sur montants en métal à assemblage anti-poussière, érigées dalle à dalle. Par contre un grillage ou des barres d'aciers peuvent être utilisés dans l'entre-plafond). Une cloison majeure séparera les locaux 131 et 140B (réf. dessin AC-01) de la zone des travaux du restant des locaux. Le restant des locaux doivent être maintenus fonctionnels durant toute la durée des travaux. Seuls les ouvriers, les commissaires et les agents de corrections auront accès aux locaux où il y aura des travaux.

## 3, Exécution des étapes 2-A et 2-B de la Zone 2:

Il est à noter que ces deux étapes peuvent être exécutées simultanément, conditionnellement à l'accord de l'établissement.

Structure de l'agrandissement de la Zone 1:

- 1- La nouvelle structure sera sur pieux, comme l'existant. Le Consultant doit prévoir l'Étude géotechnique et inclure les frais dans ses honoraires;
- 2- Les nouvelles colonnes seront au moins 1 mètre du bâtiment existant avec un joint de dilatation entre les deux bâtiments;
- 3- La hauteur du nouveau bâtiment ne doit pas causer des accumulations de neige significatives sur le bâtiment existant;
- 4- La dalle au RDC et au sous-sol sera une dalle structurale sur les pieux, avec ancrages appropriés pour les services sous la dalle;
- 5- Le consultant doit préparer un plan pour la gestion des sols excavée, incluant la caractérisation des sols, remblayages avec les sols excavés sur le site de SADP et la disposition des sols contaminés BC ou plus hors site.
- 6- Trois options seront évaluées rapport durabilité/coût pour la construction des murs extérieurs de l'agrandissement. Aucun système mur rideau de vitrage en grande surface ne sera retenus au niveau du rez-de-chaussée. Chaque option doit être en harmonie esthétique avec les bâtiments existants.

## B.4, Aspects sécuritaires:

### 1, Poste de garde existant (réf. dessin AC-01) :

La nouvelle surveillance par télévision en circuit fermé de l'agrandissement et de la porte d'accès menant à l'agrandissement se fera à partir du Poste des gardes. Un nouvel écran tactile de la télévision en circuit fermé sera ajouté au Poste des gardes pour ces fonctions.

2, Poste de contrôle existant A (réf. dessin AC-01):

Il est à noter que toutes les commandes à distance des grilles d'accès aux pavillons, alarme incendie, alarme des issues de secours, alarme des fenêtres et système P.A (*Public Address*. En français : annonce par haut-parleur) seront reliés au Poste de contrôle A.

La nouvelle porte d'accès entre l'existant et l'agrandissement, ainsi que toutes les portes d'évacuation incendie de l'agrandissement seront reliées au Poste de contrôle A.

Les fonctions de surveillance temporaire pour la détection des évasions (réf. dessin AC-03) au-dessus du toit du bâtiment A seront raccordés au poste de contrôle existant 'A' (ref, dessin AC-02).

3, Assurer la continuité de la sécurité et des services durant la construction :

Les articles suivants nécessitent une attention particulière de la part du consultant.

3.1, Clôtures de sécurité :

La continuité et l'intégrité des clôtures doivent être assurées 24hr/24hr, sans interruption.

Des plans d'exécution détaillés décriront les étapes et les sous-étapes des déplacements, les ajouts à l'existant et les nouvelles clôtures. L'ensemble sera développé par le consultant et soumis à la sécurité de l'établissement pour discussion et ajustement. Une fois que les clôtures seront approuvées par SCC, ils feront partie des plans d'exécution.

3.2, Continuité des services :

L'usage des services souterrains ou en surface, soit existants et/ou relocalisés doit être assuré 24hr/24hr sans interruption. D'où la nécessité de créer des 'By-pass' à certaines étapes des travaux.

Le consultant doit concevoir des plans d'exécution dédiés à cet effet accompagnés d'une cédule détaillée.

Une fois que les plans d'exécution et la cédule seront approuvés par SCC, ils feront partie des plans d'exécution

L'information fournie est jugée suffisante pour permettre au consultant de présenter une proposition en vue d'obtenir un contrat pour :

1. Développer deux options de design durant la période conceptuelle avec estimation classe "C" des coûts de construction par option. Développer l'option retenue pour soumission avec estimation classe 'A' des coûts de construction. TPSGC exigera une estimation de classe B suite à l'étape des Préliminaires;
2. Concevoir et développer les étapes et sous étapes du projet;
3. Concevoir et développer les dessins d'exécution et devis du réaménagement et de l'agrandissement. À cet effet le consultant consacra un minimum de six réunions de coordination à l'établissement Archambault avec le Coordonnateur du design, les personnes responsables du projet, la sécurité d'Archambault et les usagers du CRSM;
4. Concevoir et développer les plans d'aménagement du mobilier de bureau, les plans d'aménagement des locaux de l'existant réaménagé et de l'agrandissement. Le mobilier doit figurer en détail sur un plan séparé pour mobilier. Les besoins en alimentation électrique, fiches IT, cloisons de bureaux, équipement de bureaux, filières et armoires doivent y figurer en détail. À cet effet le consultant consacra deux réunions de coordination à l'établissement d'Archambault avec le Coordonnateur du design, les personnes responsables du projet et les usagers du CRSM;
5. Concevoir et développer les plans d'aménagement du mobilier intégré;
6. Faire la recherche des systèmes commerciaux d'archivage sur rail et recommander coûts/garantie versus fonctionnalité. Coordonner les divers types d'entreposage des dossiers avec les usagés (volume, type de chemise, mesure des boîtes à chemise, dimensions des boîtes en carton à classeurs, etc.). Concevoir et développer les plans d'aménagement d'un système de classement mobile sur rail d'une capacité de 600 dossiers médicaux;
7. Concevoir et développer les plans d'exécution dédiés aux services souterrains, raccords aux bâtiments existants pour services mécaniques, électriques, télécommunications, sécurité, etc., et tout autre service accompagné d'un échéancier détaillé des travaux de relocalisation et de by-pass;
8. Concevoir et développer les clôtures internes et les travaux civils de dénivellement et de paysagement associés au projet;
9. Le consultant doit s'assurer que les plans et/ou autres documents qui lui seront donnés par TPSGC et SCC reflètent la réalité des lieux. Dans le cas de contradictions et/ou de doutes, le consultant entamera ses propres relevés sur place à ses frais. Le consultant inclura un montant pour les relevés dans leur offre de service;
10. Le consultant sera responsable de faire des tests exploratoires sur place à ses frais. Une allocation sera prévue pour des tests exploratoires, facturables sur présentation de pièces justificatives;

11. Produire les dessins d'exécution, devis et échancier critique du projet;
12. La surveillance de toutes les phases de la construction du projet;
13. Acceptation provisoire et finale pour chaque Zone et pour la roulotte qui sera déménagée.

**Les travaux de construction du présent projet doivent être coordonnés avec le chantier et/ou les opérations du bâtiment 'U'.**

1. Le projet doit être réalisé sans interrompre ou nuire l'usage quotidien des bâtiments existants, en particulier le bâtiment 'A' du CRSM durant les heures de travail régulier de l'établissement qui seront données au consultant à la première réunion de travail du projet. Il faut noter que le Poste de contrôle 'A' est utilisé 24hrs/24hrs par les agents de correction. Les raccordements à ce poste auront lieu en coordination entre l'entrepreneur général et le Chef de la sécurité de l'établissement selon des heures précises prédéterminées au préalable entre les deux parties.
2. Les bruits de chantier et la poussière doivent être minimisés, afin de ne pas déranger les détenus qui habitent les pavillons adjacents.
3. Les chemins utilisés par l'entrepreneur général et menant au chantier doivent être maintenus exempts de neige et de débris de construction.

Entre autres, le consultant devra :

- Identifier sur les plans les services souterrains et en surface qui seront déplacés et/ou relocalisés;
- Identifier sur les plans les nouvelles pentes de terrassement et le système d'évacuation des eaux de surface;
- Identifier sur les plans le/les passages qui seront utilisés par l'entrepreneur pour l'accès de la main d'œuvre et des matériaux de construction;
- Identifier sur les plans les clôtures de sécurités temporaires et les clôtures de chantier;
- Identifier sur les plans l'emplacement de la roulotte du chantier et les aires d'entreposage temporaire des matériaux de construction;
- Identifier sur les plans l'emplacement de la grue du chantier;
- Identifier sur les plans l'emplacement de tous les points de raccord des services et de tous les travaux connexe des services.

## **2, Programme et tableaux des superficies:**

En annexe.

## **3, Dessins :**

En annexe.

## **4, Coûts et échancier:**

Le budget comprend le coût des travaux de démolition, de modification des éléments existants, des réaménagements, de l'agrandissement, de l'ajustement et rajouts aux clôtures de sécurité existantes et aux systèmes de surveillance et de détection, des systèmes de surveillance par caméra, du paysagement, du mobilier intégré, du système de classeurs pour la salle d'archive des dossiers, des services sur le site reliés au projet, des services souterrains à relocaliser des coûts découlant de l'aménagement du site, les profits, l'administration et les imprévus. Il comprend aussi le coût des travaux préparatoires et des travaux de dérivation temporaire pour la sécurité et les services souterrains, ainsi que les coûts requis pour le maintien de la sécurité du CRSM durant les travaux de construction.

La construction devra être réalisée sur une période maximale d'une année.

Les coûts de construction du projet sont estimés à \$ 4,500,000 (dollars constant de 2013).

## 5, Considérations:

Les agrandissements doivent être en harmonie avec l'ensemble de l'établissement existant. Les principes de design et les systèmes de construction devront respecter les standards du SCC. Le projet doit respecter les exigences du Code national du bâtiment ainsi que de tout autre code, loi, règlement et ligne directrice applicables.

En autres :

1. Le consultant sera responsable de développer les plans du mobilier fixe et amovible de tous les locaux, ainsi que l'équipement de bureau. Le consultant dressera des listes par pièce, afin de montrer l'emplacement des équipements, des prises, de l'informatique, du mobilier amovible, du mobilier fixe, des comptoirs et du sanitaire.
2. Tous les espaces et couloirs doivent être pleinement accessibles pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.
3. Les matériaux de construction seront choisis en fonction d'un niveau de sécurité médium.
4. Les finis seront similaires au bâtiment 'A', de résistance robuste, facile à entretenir et économique.
5. Les meubles et armoires intégrés seront fabriqués et installés par Corcan. Le consultant doit produire le design et les détails de construction. Il doit procéder à la revue et à la coordination des dessins d'atelier avec l'entrepreneur général. Corcan agira en sous-traitance à SCC.

## 6, Prévention incendie:

Le projet sera conforme au Code national du bâtiment, au Code national de prévention des incendies, au Manuel du Conseil du Trésor sur la santé et la sécurité au travail et aux directives du Commissaire aux incendies. Les agrandissements seront protégés par un système de gicleurs indépendant. Le nouveau système d'alarme incendie doit être parfaitement compatible avec le système existant de l'établissement. Les informations concernant le système existant seront fournies par le Chef des travaux d'Archambault aux réunions de travail.

## 7, Sécurité:

Les interfaces des différents systèmes (l'électricité, les canalisations, etc...), nécessiteront une coordination soignée, surtout lorsqu'il faudra raccorder de nouveaux systèmes aux systèmes existants de l'établissement. La compatibilité des nouveaux systèmes aux systèmes existants devra être vérifiée par le consultant. Les raccords aux systèmes existants devront être conçus et réalisés de sorte à réduire au minimum les interruptions de service. Toute interruption de service devra être autorisée au préalable par le SCC.

**Les services d'un ingénieur spécialisé dans les systèmes de sécurité électronique doivent être retenus par le consultant.**

### **Exigences en matière de sécurité électronique**

- a) Système de sonorisation – Élargir le système existant aux nouveaux locaux. Un nouvel emplacement pour faire des annonces est requis. Environ sept emplacements de haut-parleurs.
- b) L'accès aux nouveaux locaux doit être contrôlé au moyen de clés.
- c) Aucun système d'appel à partir des cellules.
- d) Aucun système de commande des portes.
- e) Dispositif d'alarme personnel portatif (DAPP) – L'Établissement Archambault est muni d'un système de DAPP « flash » sans possibilité de localisation. Les récepteurs se trouvant dans les bâtiments existants avoisinants sont utilisés dans les nouveaux locaux, car il n'y a aucun nouveau récepteur de DAPP. D'autres DAPP devront être ajoutés à l'établissement en raison de l'augmentation du nombre d'employés qui utilisent les nouveaux locaux du bâtiment.
- f) Aucun dispositif d'alarme fixe.
- g) Caméras : Le corridor central 128 devrait être doté de deux caméras.

- h) Alarmes des portes : La porte d'entrée principale des nouveaux locaux et la porte de la salle des archives doivent être munies d'une alarme. Utiliser des contacts de portes à triple polarisation pour toutes les portes surveillées. En ajouter également à toutes les portes de sortie de secours.
- i) Système de contrôle d'accès par carte : Ne doit pas être utilisé pour la porte d'entrée principale des nouveaux locaux, mais peut être installé aux portes de bureaux se trouvant à l'intérieur des nouveaux locaux.  
Se servir de CARTES D'IDENTIFICATION PAR RADIOFRÉQUENCE ST0001R0E STANDARD POUR UTILISATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS FÉDÉRAUX. Les cartes seront fournies par l'entreprise Electronic Security Systems en tant qu'équipement fourni par le gouvernement.

## 8, Considérations environnementales:

- La section suivante contient les considérations environnementales du projet. Il est à noter que tous les systèmes mécaniques doivent être conçus de façon à respecter les objectifs énoncés dans les Engagements du SCC en matière d'environnement;
- Le consultant doit compléter le tableau « Liste de vérification du SCC concernant la conception des bâtiments écologiques » et proposer les éléments écologiques qui seront recommandables pour ce type et fonctionnement de bâtiment et calculer la note totale associée à la conception qui sera recommandée par le consultant.

### 8.1, Réduction des déchets solides :

- Dans la salle de rencontre et repos des employés:  
Le consultant devra prévoir des bacs pour la récupération de matières recyclables intégrées au mobilier fixe. (Pour les canettes, bouteilles, matières plastiques et les produits de papier ou carton).
- Dans la salle des archives et dossiers médicaux:  
Le consultant devra prévoir de l'espace près de la déchiqueteuse pour un bac (360 litres) pour la collecte du papier recyclable.

### 8.2, Matériaux écologiques :

De manière à minimiser les impacts environnementaux négatifs liés à la réalisation des travaux décrits dans cet énoncé, nous demandons au consultant de prendre en compte les éléments suivants :

- Les stations de travail seront conçues selon le catalogue le plus récent de Corcan. La norme milieux de travail 2.0 sera pas applicable.
- Le design et les choix de matériaux doivent favoriser les produits canadiens.
- Utiliser des matériaux de construction qui nécessitent peu ou pas d'entretien et/ou qui ne doivent pas être remplacés fréquemment.
- Utiliser des produits ou des types d'équipement qui ne contiennent pas de produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone, n'utilisent pas de biphényles polychlorés (BPC) ni de chlorofluorocarbones (CFC) et limitent l'utilisation d'hydrochlorofluorocarbones (HCFC).
- Utiliser des produits certifiés par une agence reconnue qui ont une faible concentration de substances chimiques dangereuses (p. ex., les produits portant l'ÉcoLogo du programme Choix environnemental) ou qui respectent les critères de certification de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).
- Utiliser des matériaux ne contenant pas de formaldéhyde ni de COV (ou en contenant peu) et n'émettant aucun produit chimique (ou en émettant peu) pour les surfaces intérieures de l'édifice (p. ex., revêtements de plafond, revêtements muraux, peinture et revêtements de sol).

### 8.3, Efficacité énergétique :

- Concevoir le bâtiment de façon à ce que la consommation énergétique soit équivalente à 1 000 MJ/m<sup>2</sup>/année. Le consultant devra fournir un rapport écrit de ses recherches et calculs.
- Le consultant devra évaluer la possibilité d'un mur thermique ventilé afin de sauver de l'énergie. (option à part avec détails des coûts)

- Utiliser des lampes fluorescentes compactes et des lampes fluorescentes ordinaires de petit diamètre (T-5, T-8 et T-10) et des enduits triphosphorés ainsi que des ballasts haute fréquence.
- Préconiser l'éclairage indirect (réflexion de la lumière sur des surfaces telles que plafonds, murs ou planchers).
- Réutiliser la chaleur « perdue » provenant de l'air évacué ou des condensats.

#### 8.4, Conservation de l'eau :

- Les toilettes et autres appareils muraux, à faible débit réduiront la demande d'eau sans exiger un changement de comportement de l'utilisateur. Les aérateurs de robinet devront avoir un faible débit de maximum 4 L/min, à 413 kPa, tous les pommeaux de douche devront avoir un débit d'au plus 7,6 L/min, à 50 kPa, toutes les toilettes ne consommeront pas plus de 6,0 L/chasse et respecteront les normes de la CSA. Les urinoirs devront avoir un débit maximal de 3,8 L/chasse et être équipés d'un robinet manuel à ressorts.

### 9, Systèmes mécaniques:

Tous les nouveaux systèmes mécaniques ainsi que les systèmes existants qui seront réutilisés devront être pourvus de contrôles D.D.C (Direct Digital Control), être reliés au système existant de l'établissement et être entièrement compatibles avec ce dernier. Par «compatible», on entend ici que ces systèmes devront utiliser un même langage et non pas un langage qui ne leur serait commun qu'en partie.

Toutes les zones seront climatisées (Zone 1 nouveau système, Zone 2 systèmes existants à modifier).

### 10, Électricité:

Pour en arriver à rencontrer les exigences du SCC visant la réduction de la consommation d'énergie, il faudra faire appel aux technologies de pointe pour le design, les appareils, les dispositifs et l'équipement.

En autres :

- 1) Le matériel d'éclairage doit être du type à faible consommation d'énergie;
- 2) Les systèmes doivent être raccordés aux sources d'énergie déjà en place;
- 3) La distribution électrique, téléphonique, informatique et de la sécurité incendie passera dans des conduits autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments;
- 4) Le SCC fournira au consultant l'information sur les types de câbles à utiliser pour le téléphone et l'informatique au poste de contrôle existant.

### 11, Locaux des systèmes mécaniques et électriques:

Les locaux nécessaires pour les systèmes mécaniques et électriques auront la taille requise selon les besoins du projet.

### 12, Sources complémentaires d'information:

L'information contenue dans le présent énoncé de projet sera complétée par les documents suivants qui seront remis au consultant principal :

- Engagements du SCC en matière d'environnement;
- Critères techniques " Technical Criteria Correctional Institutions" de SCC;
- ST0001ROE\_Radio Frequency Identification Cards for Federal Correctional Institutions;
- Plans des bâtiments et des services existants (Le consultant devra vérifier l'exactitude des dessins et des informations qui lui seront transmises. Il devra effectuer les relevés et les vérifications nécessaires dans l'éventualité où les informations requises seraient manquantes).

### 13, Documents de travail et présentation:

Les plans techniques à partir de l'étape de la conception jusqu'aux dessins d'exécution seront produits avec AutoCAD 2011, incluant les documents « tel que construit ». Tous autres documents seront produits sur Microsoft Word, Excel, Project et PowerPoint.

À chaque soumission des rapports d'étapes SR, dessins de présentation d'étape et dessins d'exécution, le consultant sera obligé de soumettre les dessins en format AutoCAD 2011 accompagné d'une copie conforme en format PDF 11" X 17". Les

dessins peuvent être présentés sur A1 ou A0. Ainsi que tous les documents des fichiers électroniques accompagnés de copies en format PDF et papier.

**SCC se réserve le droit de demander du consultant à n'importe quelle étape du projet d'obtenir les fichiers électroniques des dessins et de n'importe quel autre document.**

Deux présentations à la haute direction de l'établissement par le consultant seront requises.

La révision et l'approbation du concept par le représentant du SCC doivent être effectuées au préalable de chaque présentation.

## ANNEXE DES DESSINS

Dessin Numéro	Titre Projet : 341-3812 Réaménagement et agrandissement du CRSM.
AC-01	Rez-de-chaussée existant
AC-02	Rez-de-chaussée et premier étage
AC-03	Rez-de-chaussée, zones et accessibilité
AC-04	Relocalisation de la roulotte V-3
AC-05	Accès au chantier
AC-06	Diagramme des exigences de la surveillance visuelle à partir de l'espace de l'agora.
AC-07	Mobilier typique pour espaces à bureaux <i>(exemple uniquement)</i>
AC-08	Cassiers postaux du local des archives <i>(exemple uniquement)</i>
Photos	Photos de l'emplacement existant du CRSM

**Veillez noter que le numérotage des locaux de l'agrandissement et des locaux de l'aménagement existant qui figure sur les dessins en annexe est temporaire. Le numérotage final sera défini durant le développement du projet avec les responsables de l'établissement. Le numérotage final suivra les conventions déjà en place pour l'ensemble des bâtiments de l'établissement Archambault.**

## ANNEXE DU PROGRAMME

**Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du CRSM**

Établissement Archambault, Québec

**Zone 2, accessible aux employés et aux détenus escortés**

**Réaménagement partiel du rez de chaussée existant**

Programme avril 2013

Numéro du local	Titre du local	Bat. Exist.	Remarques	Qt.	m 2 / Unité	m 2 / NET
128	Couloir central			1	17,8	17,8
130	Salle de rencontres interdisciplinaires <i>Prévoir tableau de présentation, prises IT.</i>	X	Réaménagement de l'existant	1	15	15,0
131	Psychologue	X	Réaménagement de l'existant	1	9,5	9,5
132	Classe <i>Prévoir armoire d'entreposage verrouillable, charnière de type piano et quincaillerie sécuritaire avec tablettes ajustables de construction robuste. Prévoir le raccordement informatique des ordinateurs à un réseau interne spécifique à la classe, inclure une imprimante. Prévoir un tableaux servant aussi de surface pour projection.</i>	X	Réaménagement de l'existant	1	15	15,0
134	Salles des programmes <i>Prévoir le raccordement informatique des ordinateurs à un réseau interne spécifique à la salle, inclure une imprimante. Prévoir un tableaux servant aussi de surface pour projection.</i>	X	Réaménagement de l'existant	1	15	15,0
138	Rangement général	X	Réaménagement de l'existant	1	17,5	17,5
140B	Lingerie & nettoyage de l'équipement	X	Réaménagement de l'existant	1	7	7,0
<b>Total approximatif à réaménager en m2</b>						<b>96,8</b>

**Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du C.R.S.M**

Établissement Archambault, Québec.

**Zone 1, accessible uniquement aux employés**

**Agrandissement, rez de chaussée et sous-sol partiel**

Programme avril 2013

Numéro du local	Titre du local	Bureau fermé	Stations de travail	Cubicules	Qt	Unité m2	Total m2
100	Infirmière de liaison service mentale et Travailleur sociale	X			1	12	12
101	Infirmière de liaison service physique et Stagiaire	X			1	12	12
102	Psychiatre	X			1	10	10
103	ALC (Agent de libération conditionnel)	X			4	10	40
104	Bureau additionnel adapté	X			1	13	13
105	Coordonnateur Agrément et CR-04 (Commis support clérical)	X			1	14,5	14,5
106	Chef Adjoints Services Santé mentale <i>Prévoir une cloison séparatrice en gypse insonorisée dalle à dalle, entre ce local et celui des Psycho-éducateurs</i>		X		6	4,5	27
107	Psycho-éducateurs <i>Prévoir une cloison séparatrice en gypse insonorisée dalle à dalle, entre ce local celui des Chef Adjoints Services Santé mentale</i>		X		5	4,5	22,5
108	Éducateurs Spécialisés			X	4	1,5	6
109	Infirmières 1 B + Infirmières 2 C			X	10	1,5	15
110	Salle de rencontre et repos des employés <i>Prévoir comptoir à café avec prises de courant et lavabo. Cabineterie, étagère à Micro-onde et réfrigérateur.</i>				1	18	18

**Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du C.R.S.M**

Établissement Archambault, Québec.

**Zone 1, accessible uniquement aux employés**

**Agrandissement, rez de chaussée et sous-sol partiel**

Programme avril 2013

111	Salle de réunion et formation des employés <i>Prévoir le raccordement informatique des ordinateurs au réseau interne de l'établissement, inclure une imprimante. Prévoir un tableaux servant aussi de surface pour projection.</i>	1	18	18
112	Atelier de travail <i>Prévoir grand armoire d'entreposage, comptoir avec lavabo et cabinetterie verrouillable.</i>	1	20	20
113	Local des Autochtones <i>Prévoir rangement matériels et articles verrouillable. Pas de climatisation. Ventilation uniquement sans retour au système. Prévoir l'extraction de la fumée des cérémonies rituelles directement à travers un ventilateur réglable situé sur un mur extérieur.</i>	1	15	15
114	Salles de programmes <i>Prévoir le raccordement informatique des ordinateurs à un réseau interne spécifique à la salle, inclure une imprimante. Prévoir un tableau servant aussi de surface pour projection. Prévoir armoire à rangement verrouillable, charnière type piano et quincaillerie sécuritaire avec tablettes ajustables de construction robuste.</i>	1	15	15

**Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du C.R.S.M**

Établissement Archambault, Québec.

**Zone 1, accessible uniquement aux employés**

**Agrandissement, rez de chaussée et sous-sol partiel**

Programme avril 2013

	<p><b><u>Salle des archives des dossiers médicaux:</u></b></p> <p>a, Système d'entreposage de dossiers médicaux sur rails, d'une capacité de 600 dossiers. Manufacture et modèle à définir en collaboration avec l'administration du CRSM;</p> <p>b, Station de travail du Préposé des archives;</p> <p>c, Guichets de livraison/réception des dossiers médicaux avec grille de sécurité verrouillable et protection incendie;</p> <p>d, Photocopie/Fax, imprimante et déchiqueteuse;</p> <p>e, Ordinateur relié au réseau informatique de l'établissement, téléphone;</p> <p>f, Petit local pour Cassiers postaux (ref, dessin des cassiers postaux)</p> <p><i>Note:</i></p> <p><i>Cette salle doit avoir une cloison périmétrique sécurisée composée de montants métalliques et planches de gypse renforcés d'une couche de contreplaqué. La cloison périmétrique sera de construction ignifuge résistante au feu de dalle à dalle.</i></p>			
115		1	40	40
116	Agora du foyer central de l'agrandissement	1	20	20

**Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du C.R.S.M**

Établissement Archambault, Québec.

**Zone 1, accessible uniquement aux employés**

**Agrandissement, rez de chaussée et sous-sol partiel**

Programme avril 2013

117	Toilette Hommes Toilette Femmes Toilette adaptée Conciergerie				1	16	16
118	Escalier + Ascenseur <i>(Du sous-sol au premier étage)</i>				1	23	23
					<b>Total Rez-de-chaussée net en m2</b>		<b>357</b>
					<b>Facteur</b>	<b>1,4</b>	
					<b>Total brut en m2</b>		<b>499,8</b>
001	<b>Sous-sol partiellement excavé:</b> Entrepôt Général				1	18	18
002	<b>Sous-sol partiellement excavé:</b> Salle Méc, Système de gicleurs, Équipement de Ventilation/Climatisation Salle Élect, et autres services du bâtiment. <i>(La superficie finale sera déterminée selon les besoins des services du bâtiment lors du développement du projet)</i>				1	24	24
					<b>Total Sous-sol net en m2</b>		<b>42</b>
					<b>Facteur</b>	<b>1,4</b>	
					<b>Total brut en m2</b>		<b>58,8</b>

**Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du C.R.S.M**

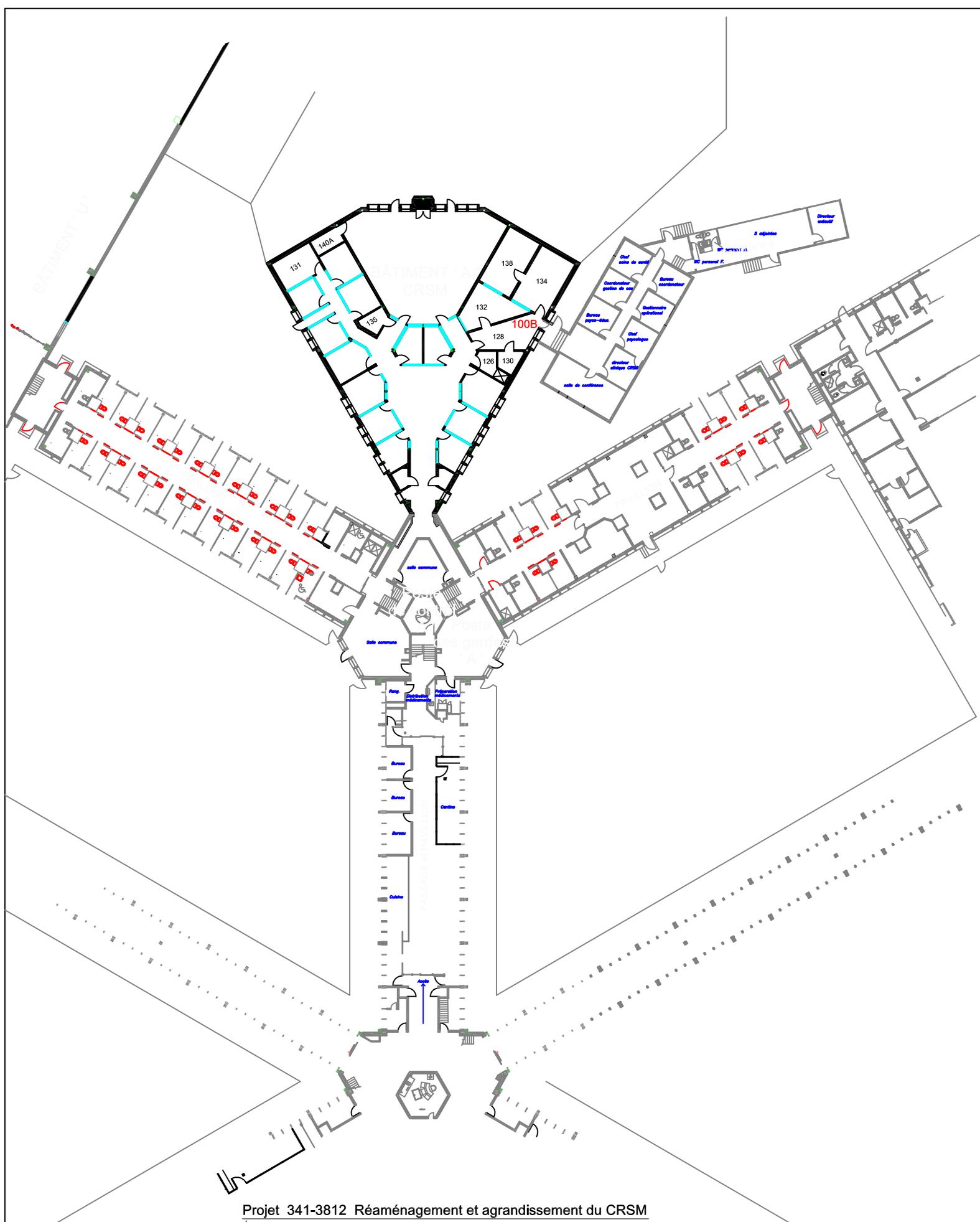
Établissement Archambault, Québec

**Zone 1, accessible uniquement aux employés** *(Possibilité d'ajouter un future deuxième étage)*

**Agrandissement, premier étage**

Programme avril 2013

Numéro du local	Titre du local	Stations de travail	Bureau fermé	Qt	Unité m2	Total m2
200	Directeur du CRSM		X	1	14	14
201	Adjointe au Directeur du CRSM		X	1	10	10
202	Directeur clinique et CR-04 (Commis support clérical)		X	1	14,5	14,5
203	Chef Services santé mentale et CR-04 (Commis support clérical)		X	1	14,5	14,5
204	Chef Service Psychologie et CR-04 (Commis support clérical)		X	1	14,5	14,5
205	Coordonnateurs d'unité (Cinq Coordonnateurs + Un CR-04)	X		6	4,5	27
206	Chef Réadaptation et CR-04 (Commis support clérical)		X	1	14,5	14,5
207	Gestionnaire Opérations		X	1	10	10
208	Gestionnaire Évaluations		X	1	10	10
209	CR-04 du Gest. Opéra. et Gest. Éval.	X		1	6	6
210	Toilette Hommes + Femmes + Adaptée, Conciergerie, Télécom, Serveur			1	16	16
211	Escalier + Ascenseur			1	23	23
non applicable	Photocopieuse, Papeterie, Déchicteuse			1	4	4
				<b>Total Premier étage net en m2</b>		<b>178</b>
				<b>Facteur</b>	<b>1,4</b>	
				<b>Total Premier étage brut en m2</b>		<b>249,2</b>

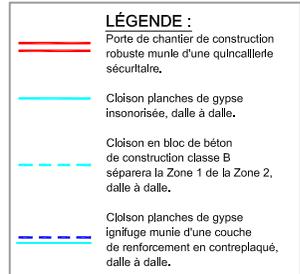
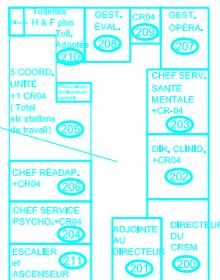


Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du CRSM  
 Établissement Archambault, Ste Anne des Plaines, Québec

Dessin AC - 01, CSC-AC, avril 2013  
 Rez-de-chaussée existant  
 Dessin pas à l'échelle

- 1, Relocalisation et réaménagement des :**  
 1.1. Clôtures;  
 1.2. Chemins;  
 1.3. Terrains de jeux;  
 1.4. Luminaires.  
 Uniquement affectés par l'agrandissement.

**2 b, Agrandissement:**  
 Locaux et fonctions  
 du premier étage



**2 a, Agrandissement:**  
 Locaux et fonctions  
 du rez-de-chaussée

NOTE: Mic. Elec. Unité de ventilation/climatization; Système de glacières, autres équipements, et entrépi général au sous-sol. Excavation partielle du sous-sol.

**3, Réaménagement:**  
 Réaménagement des locaux existants

**4, Démolition et évacuation:**  
 Démolir et évacuer la roulotte V-4

**5, Evacuation et réutilisation:**  
 Evacuer la roulotte V-3 et la livrer à l'établissement pour réutilisation.

**Travaux électroniques requis:**  
 Raccordement de l'alarm intrusion des portes de l'agrandissement à ce poste de contrôle

**Travaux électroniques requis:**  
 Le nouveau moniteur video pour la surveillance en circuit fermé du bâtiment 'A', sera localisé dans ce poste.

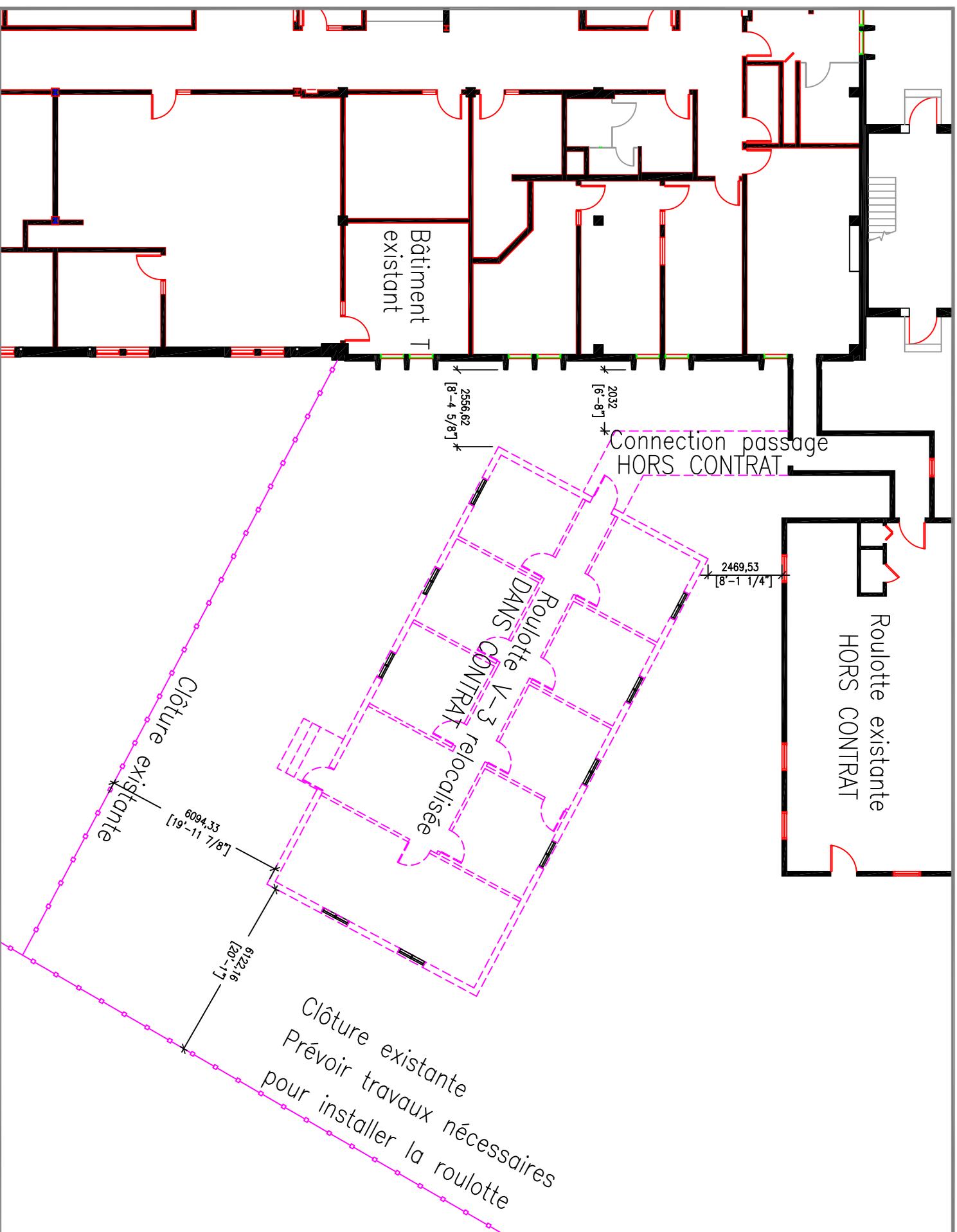
**Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du CRSM**  
 Établissement Archambault, Ste Anne des Plaines, Québec

**Dessin AC - 02, CSC-AC, avril 2013**  
 Rez-de-chaussée et premier étage.

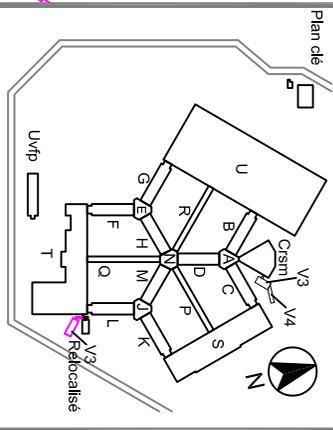
Dessin pas à l'échelle

Note: Le dessin représente la relation des locaux uniquement et non un concept en particulier. Les superficies ne sont pas à l'échelle.





Notes: Notes:



0		
Rév.	Objet	Date
Rev.	Object	Date

Titre du projet  
**Projet: 341-3812 CRSM**  
 Réaménagement et agrandissement  
 Etablissement Archambault  
 RELOCALISATION DE  
 LA ROULOTTE V-3

Conçu par: \_\_\_\_\_  
 Designed by: \_\_\_\_\_

Dessiné par: \_\_\_\_\_  
 Drawn by: \_\_\_\_\_

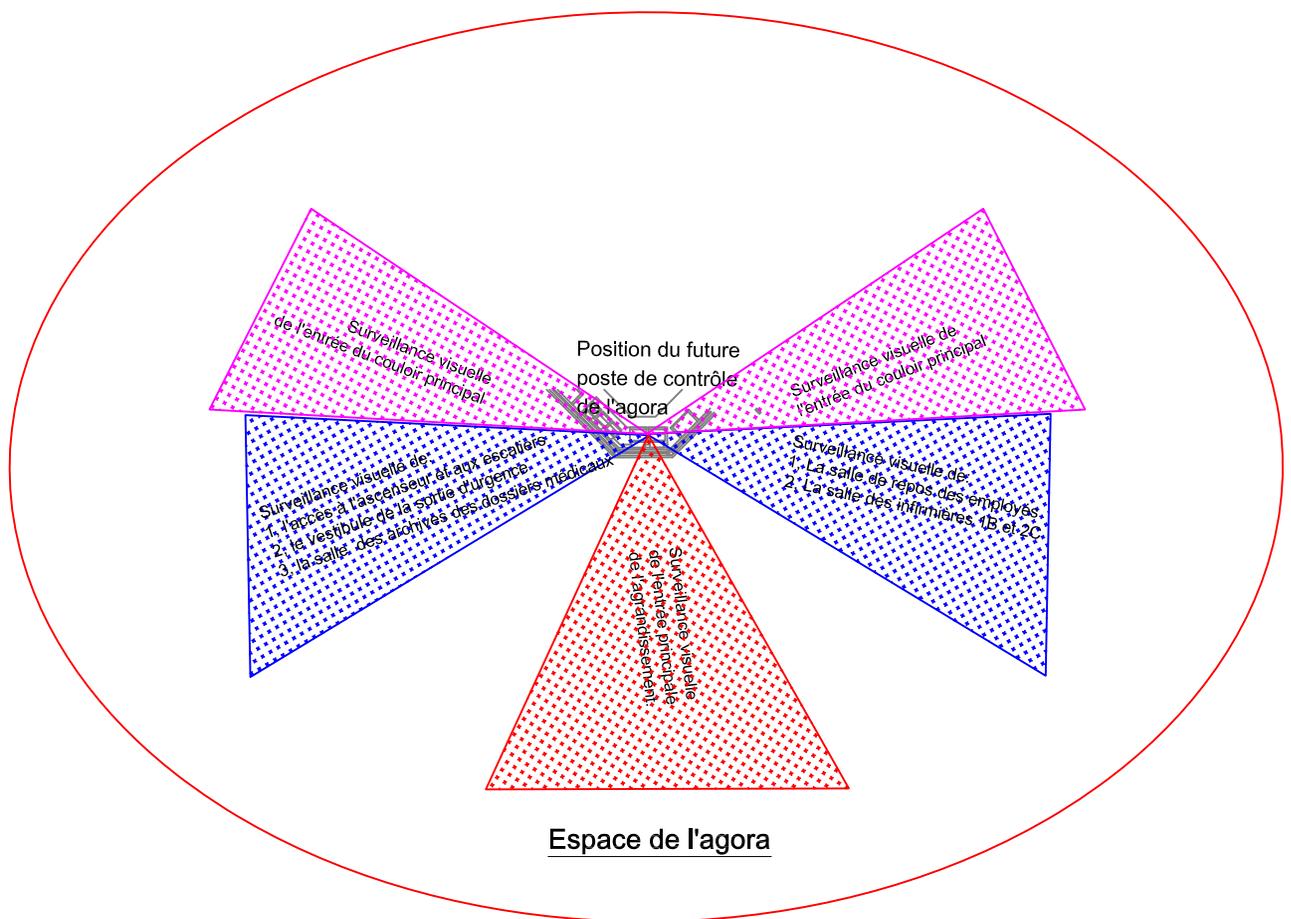
Approuvé par: \_\_\_\_\_  
 Approved by: \_\_\_\_\_

No de projet: \_\_\_\_\_  
 Project number: \_\_\_\_\_

No du dessin: AC - 04  
 Drawing no: AC - 04  
 Date: Avril 2013  
 Date: April 2013

Echelle: 1:100  
 Scale: 1:100  
 No de feuille: \_\_\_\_\_  
 Sheet no: \_\_\_\_\_





*Note:*

*Le concept de l'espace de l'agora doit permettre l'ajout future d'un poste de contrôle qui permettra de surveiller les locaux mentionnés.*

**Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du CRSM**

Établissement Archambault, Ste Anne des Plaines, Québec

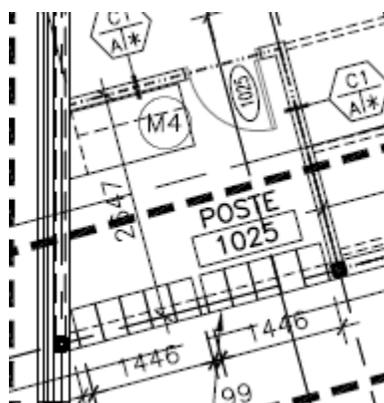
**Dessin AC - 06, CSC-AC, avril 2013**

**Diagramme des exigences de la surveillance visuelle à partir de l'espace de l'agora.**

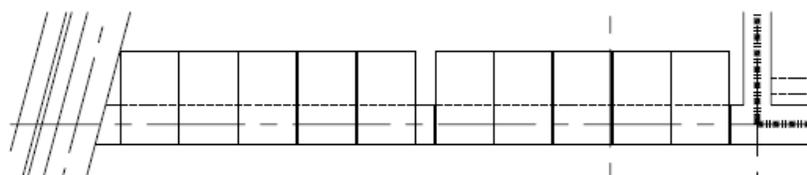
Diagramme pas à l'échelle

### Cassiers postaux du local des archives

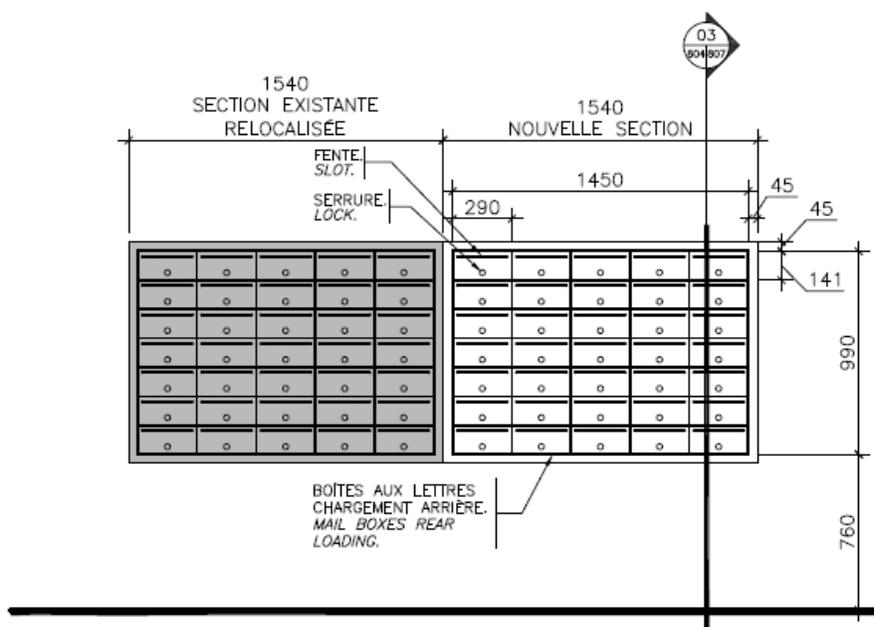
Exemple uniquement



**PLAN**



02A-PLAN



02B-ÉLEVATION  
02B-ELEVATION

M12 MOBILIER CASIERS POSTAUX 02  
ÉCHELLE 1:25 MAIL BOXES FURNITURE A-804  
SCALE 1:25

**ÉLEVATION**

## Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du CRSM

Dessin AC-08

### **Mobilier typique pour espaces à bureaux**

Exemples uniquement



**Cubicules:** Size: 1200x600/unit Partition height: 1200mm

Product description:

- 1, Office Call Center Workstation Type
- 2, Call Centre Cubicles
- 3, Call Centre Screen Workstation
- 4, Call Centre Furniture
- 5, Partitions



**Work Station** (combination: 4 units)

Size: 1900x1900/unit

Product description:

- 1, Two under Counter Cabinets (2 Pencil Drawers & 3 Paper File Drawers)
- 2, Open Shelf
- 3, Closed Shelf

Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du CRSM

PHOTOS de l'existant :

Site du chantier de l'agrandissement du CRSM.

Portes des sorties de secours du gymnase du CRSM.



Clôtures de sécurité et roulottes existantes



Clôture de sécurité et luminaires existants, qui longent le chemin du service d'entretien de l'établissement.



Entrée d'eau existante du CRSM



Projet 341-3812 Réaménagement et agrandissement du CRSM

PHOTOS de l'existant :

Site du chantier du CRSM :

Bâtiment 'U' adjacent au CRSM.  
Le bâtiment 'U' (rouge) est hors contrat.



Site du chantier de  
l'agrandissement  
du CRSM

